

Légende
Périmètres des sites
Périmètre du site
BE35004

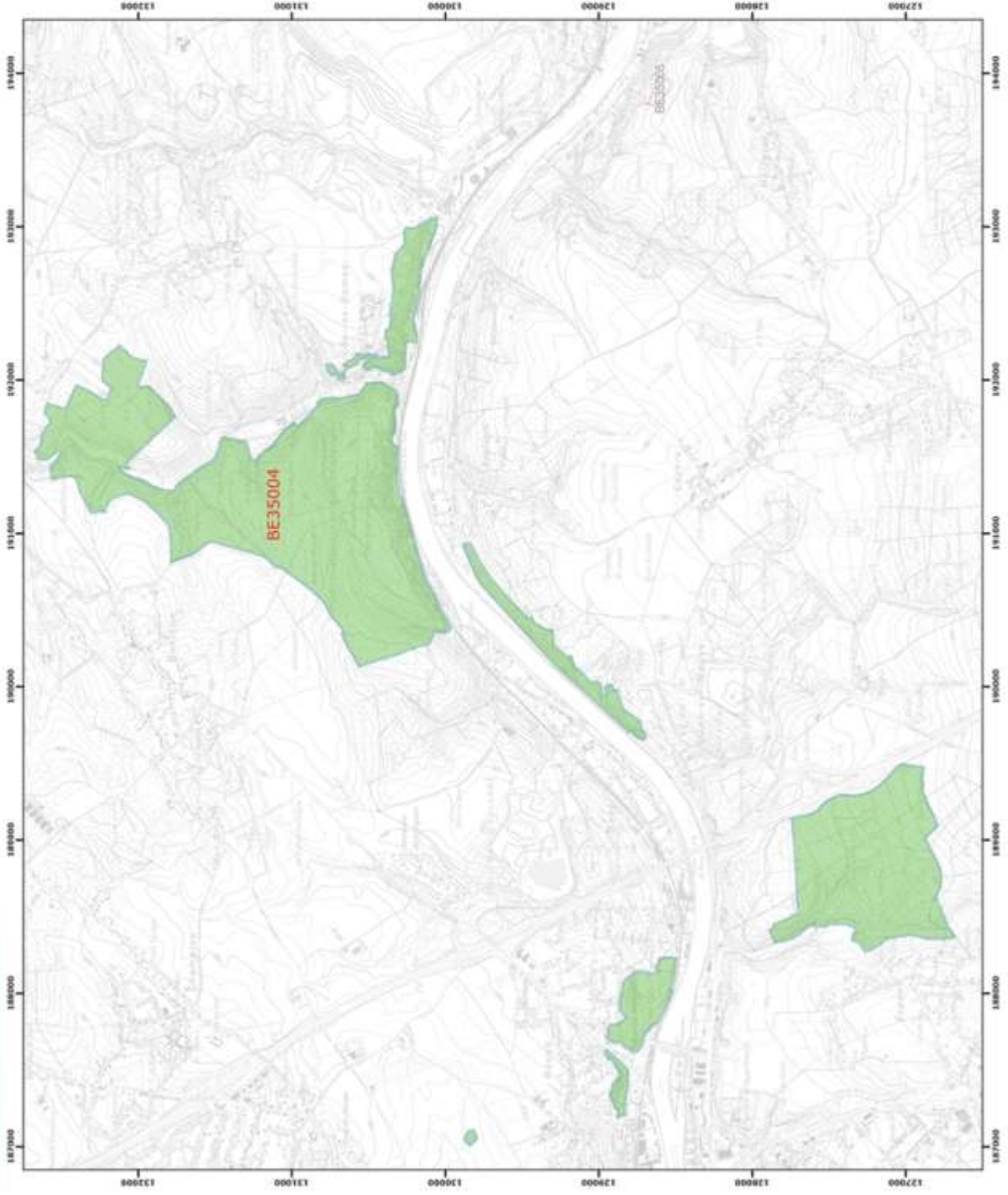
0 250 500 mètres

© SPW-DGAIANE; Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministre-président

Paul MAGNETTE
Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Infrastructures sportives,
dédié à la Représentation à la Grande Région

Benoît COLLIN
Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Date d'impression : mars 2016.
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA PÊCHE
RUE DE BRAYE 40A - B-14109 Namur
Tél. +32 (0)81 33 33 33 • Fax +32 (0)81 33 33 32



- Légende**
- Périmètres des sites
 - Périmètre du site BE35004
 - Périmètres des autres sites BE35003



© SPW-DGARNE, Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité,
du Tourisme et des Infrastructures sportives,
dédié à la représentation à la Grande Région

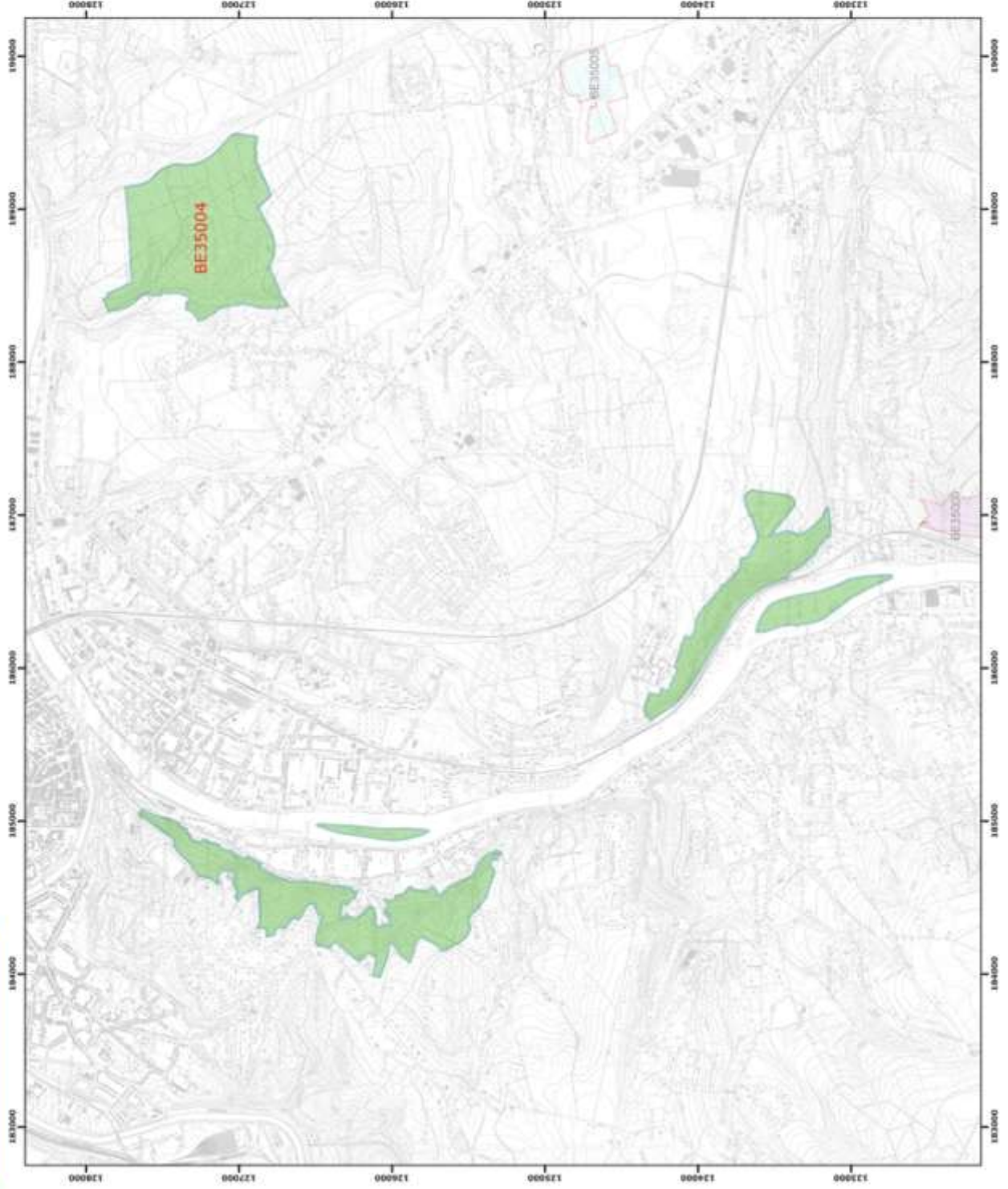
René COLLIN

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Date d'impression : mars 2016.

ORIENTION GÉNÉRALE ORÉOSTRATÉGIQUE
DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES NATURELLES
ET DU TOURISME SPORTIF
Arrêté Royal du 15.03.16 - Arr. n° 32.001.13.16.12

16.12.2015, 10:18:18 - Arr. n° 32.001.13.16.12



- Légende**
- Périmètres des sites
 - Périmètre du site
 - Périmètres des autres sites

© SPW-DGARNÉ, Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE

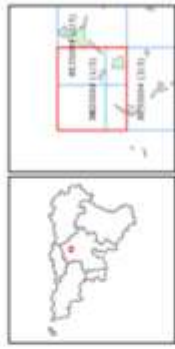
Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité,
du Tourisme et des Infrastructures quaternaires,
attaché à la Régimentation à la Grand Région

René COLLIN

Par délégation pour délivrance de copie conforme,

Date d'impression : mars 2016.

**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**
Avenue Prince de Liège 15, B-1300 Jambouf
Tél.: 02 1001 11 10 • Fax.: 02 1001 13 17
www.dgop.be



Légende

Unités de gestion de base

- UC 1 (milieux aquatiques)
- UC 2 (milieux ouverts prairiaux)
- UC 3 (prairies humides (épuloises))
- UC 4 (landes sèches)
- UC 5 (prairies de fauche)
- UC 6 (forêts prairiales)
- UC 7 (forêts prairiales alluviales)
- UC 8 (forêts mixtes de grand intérêt biologique)
- UC 9 (forêts mixtes d'épuloises)
- UC 10 (forêts sur margines de haies)
- UC 11 (forêts de cultures et éléments anthropiques)

Unités de gestion temporaires

- US temp 1 (zones sans statut de protection)
- US temp 2 (zones à gestion antique)
- US temp 3 (sites vulnérables à court terme)

Unités de gestion en surimpression

- US S1 (milieu agricole et milieu d'eau en US1)
- US S2 (seneur de la tuerie)

Autres

- Empirisme des cartes
- Autre site Natura 2000

© BPW-DGARNIE, Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministre-Président

Paul MAGNETTE
Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,
du Tourisme et des Infrastructures sportives,
dédié à la Représentation à la Grand Région

Rene COLLIN
Par délégation pour obéissance de copie conforme,

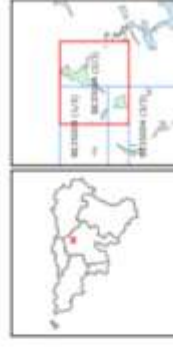
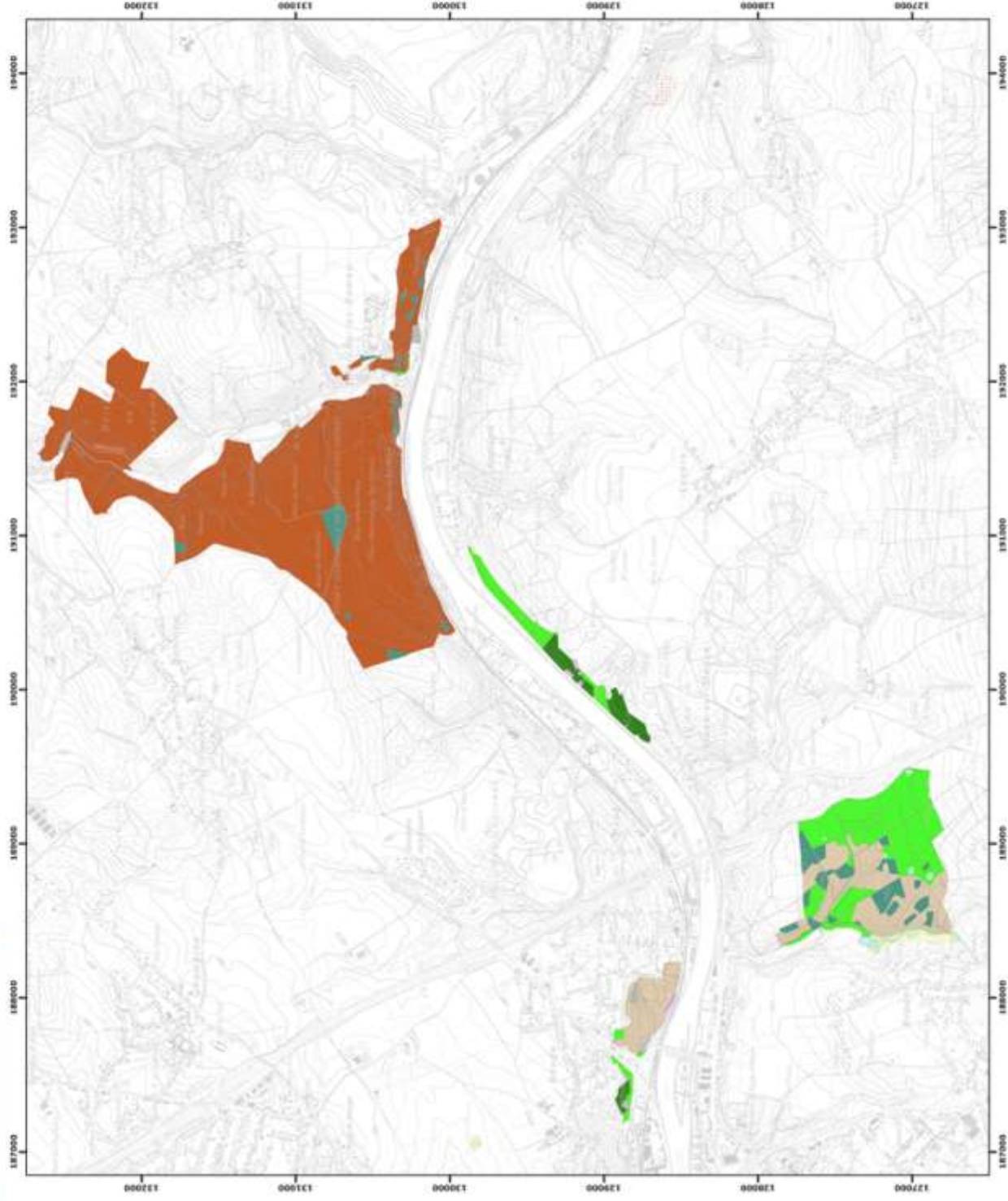
Date d'impression : mars 2016.

**DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**
Avenue Prince de Ligne 11, B-5100 Namur
Tél: 02 508 12 11 - Fax: 02 508 12 12
www.dgarnie.be

Annexe 4.2.

Natura 2000 - BE35004 - Vallée de la Meuse de Davé à Marche-les-Dames 2 / 3
Arrêté de désignation - Unités de gestion

Service public de Wallonie



Légende

Unités de gestion de base

- US 1 (forêts aciculaires)
 - US 2 (forêts ouvertes prairiales)
 - US 3 (forêts hautes et basses)
 - US 4 (forêts extensives)
 - US 5 (forêts de haies)
 - US 6 (forêts prairiales)
 - US 7 (forêts prairiales alluviales)
 - US 8 (forêts marginales de grand rivage temporel)
 - US 9 (forêts subalpin d'altitude)
 - US 10 (forêts non végétales de terrain)
 - US 11 (terres de culture et éléments anthropiques)
- Unités de gestion temporaires**
- US temp 1 (zones sous statut de protection)
 - US temp 2 (zones à gestion autonome)
 - US temp 3 (forêts végétales à statut temporaire)
- Unités de gestion en surimpression**
- US S1 (zones périurbaines et rurales denses en US2)
 - US S2 (damaie de la bœufière)

Autres

- Écrans des cartes
- Autre site Natura 2000

© SPW-DGARNE - Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministre-Président

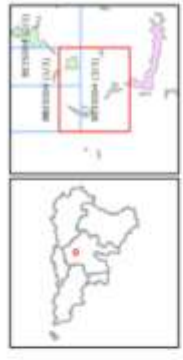
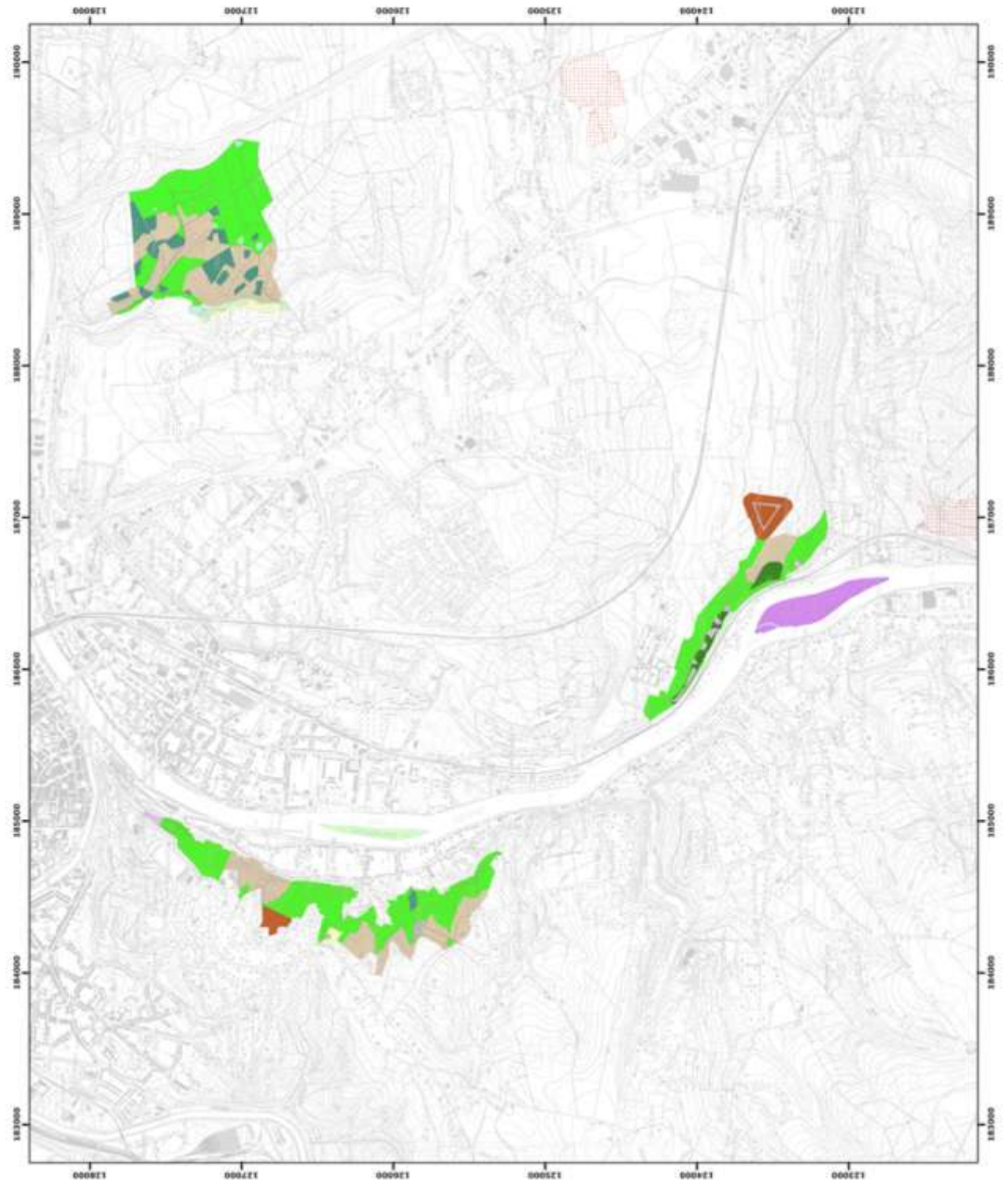
Paul MAGNETTE
Le Ministre de l'Agriculture, de la Pêche, de la Ruralité, de l'Environnement et des Ressources Naturelles, est délégué à la représentation à la Grande Région

René COLLIN

Par obligation pour obéissance de copie conforme,

Date d'impression : mars 2016.

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Avenue Prince de Liège 13, B-5100 Namur
Tél: +32 (0)81 23 14 14 • Fax: +32 (0)81 23 14 13
www.spw.wallonie.be



Légende

Unités de gestion de base

- UG 1 (terres agricoles)
- UG 2 (forêts feuillues primaires)
- UG 3 (prairies humides d'égouttes)
- UG 4 (terres en friche)
- UG 5 (prairies de fauche)
- UG 6 (forêts primaires)
- UG 7 (forêts primaires diversifiées)
- UG 8 (forêts mixtes de grand intérêt biologique)
- UG 9 (forêts mixtes d'égouttes)
- UG 10 (forêts mixtes d'égouttes)
- UG 11 (terres de cultures et éléments anthropiques)

Unités de gestion temporaires

- UG temp 1 (zones sous statut de protection)
- UG temp 2 (zones à gestion publique)
- UG temp 3 (zones religieuses à statut temporaire)

Unités de gestion en surimpression

- UG 51 (terres agricoles et forêts en UC2)
- UG 52 (forêts de la vallée)

Autres

- Intégration des cartes
- Autre site Natura 2000

© SPW - DOSSIER: Fond de plan © IGN - Bruxelles
Le Ministère-Président

Paul MAGNETTE
Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la représentation à la Grande Région

René COLLIN
Par dérogation pour délivrance de copie conforme.

Date d'impression : mars 2016.
DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE DE LA PROTECTION DES RESSOURCES NATURELLES ET DU PATRIMOINE
Natura 2000 - BE 35004 - Vallée de la Meuse de Dave à Marche-les-Dames